

Avis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVIS

DÉPÔT CENTRAL DU MATÉRIEL SCOLAIRE

La livraison de janvier est maintenant terminée. Nous prions les instituteurs de ne pas trop tarder à nous faire parvenir leurs bulletins de commande du mois d'avril. Que ceux qui sont dépourvus de matériel se hâtent. Il nous est facile de satisfaire immédiatement aux demandes qui nous arrivent alors que le bureau n'est pas encombré. Lorsque nous recevons 10 ou 15 bulletins chaque jour, nous sommes forcément obligés de faire attendre quelque temps ceux qui n'ont pas su nous les adresser à temps. Nous prions les membres du corps enseignant de bien s'assurer de ce dont ils auront besoin pour le semestre d'été. Après celle-ci, la prochaine livraison n'aura lieu qu'en automne. Notre règlement prévoit trois livraisons annuelles : celle d'octobre, de janvier et d'avril. Nous tenons cependant à prévenir les membres du corps enseignant que nous sommes constamment à leur disposition. Le Dépôt central n'a pas été seulement institué pour fournir à l'école un matériel excellent et à un prix exceptionnellement réduit, mais aussi pour que le maître puisse en tout temps et sans déplacement se procurer ce qui lui est nécessaire dans son enseignement. L'instituteur peut déposer à la poste une lettre officielle à notre adresse et quelques jours après il reçoit à domicile ce qu'il nous a demandé. C'est là un des grands avantages de l'institution de notre bureau. On comprendra cependant que cette manière de procéder nous donne un surcroît d'écritures considérable. C'est pourquoi nous invitons les maîtres à nous demander le plus possible leur matériel dans les commandes périodiques prévues par le règlement. L'instituteur qui dirige une école depuis quelque temps sait parfaitement ce qui peut lui être nécessaire d'une livraison à la suivante.

Nous avons déjà annoncé que quelques petits changements ont été apportés à notre prix courant. Ces changements sont devenus nécessaires par suite de la hausse de la part de nos fournisseurs sur quelques-uns de nos articles. Dernièrement encore, la maison qui nous fournit les crayons d'ardoise nous avisait, à la suite d'une commande, qu'elle ne pouvait plus nous les livrer aux mêmes conditions que précédemment.

A cette époque, la température est favorable pour se procurer l'encre dont les élèves ont besoin. Notre prédécesseur l'a déjà publié plus d'une fois : l'instituteur doit envoyer directement et franco sa bonbonne à M. Lutzberger, fabricant, à Austersihl (Zurich). Il a soin d'indiquer l'école expéditrice et nous prévient de cet envoi.

L. GREMAUD.

